

## Atouts et contraintes pour la commune

### **Bénéfices**

Le dispositif TVB-communes et le **soutien financier** associé sont essentiels selon la commune. Il lui permet de donner de l'envergure aux actions envisagées et de bénéficier des compétences des associations partenaires.

Les partenariats avec les associations permettent de **faire entrer des associations compétentes au sein de l'école** chaque année pour des animations thématiques et ont permis à la municipalité de **découvrir et de faire découvrir le travail des associations** (LPO, Vienne Nature).

Pour la municipalité, ces actions permettent de **favoriser la biodiversité** en créant un sentier « refuge LPO » et lui **donnent des outils de communication** à travers ce même sentier.

Les actions réalisées en faveur de la biodiversité contribuent également à **l'amélioration de la qualité de vie des habitants**.

### **Facteurs de réussite**

La réussite des actions tient tout d'abord la **forte volonté des élus et des agents de la commune**. En effet, l'équipe communale a depuis 2008 travaillé régulièrement, progressivement et a communiqué à travers des actions (Terre Saine, Village et Villes Fleuris), des événements, le journal local, la radio, internet.

### **Difficultés rencontrées**

Les difficultés relèvent des **imprévus qui ont induits des retards** dans la mise en œuvre des actions :

- une opération d'aménagement foncier consécutive au projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Bordeaux-Paris était un préalable à la mise en œuvre de l'action 10 de plantation ; cette opération a pris beaucoup de retard et retarde donc d'autant le programme de plantation arborée. L'action 10 n'a donc pu être réalisée dans les temps de la convention du dispositif TVB-communes. La Région a répondu favorablement à la demande d'avenant de la commune pour permettre la poursuite de cette action jusque la fin de l'année 2017.
- contretemps d'un partenaire technique pour la mise en place d'action.

## Perspectives

La commune va mettre en œuvre les actions de plantations prévues dans le cadre du dispositif.

Par la suite, la municipalité espère faire de l'ensemble de ces réalisations une vitrine pour ses administrés mais aussi pour les visiteurs qu'elle espère nombreux. La commune a en effet la volonté de développer le tourisme communal en veillant à le faire de façon respectueuse avec l'environnement.

Elle souhaite par ailleurs mener d'autres actions en faveur de l'environnement et de son cadre de vie pour participer, à sa dimension, au changement essentiel des mentalités par l'exemple et par la compréhension des enjeux relatifs à la protection de l'écosystème.

### **Personne à contacter pour plus de précisions sur ces actions**

Brigitte COUTURIER-LANSMANN, conseillère municipale déléguée

Téléphone : 06 17 18 08 28

Mail : brigittelansmann@sfr.fr